

*Lyne Cohen-Solal*

Adjointe au Maire de Paris  
Chargée du Commerce, de l'Artisanat  
des Professions Indépendantes  
et des Métiers d'Art  
Conseillère du 5<sup>e</sup> arrondissement

**Conseil de Paris**  
**Séance des 9 et 10 mars 2009**

1466  
*L. Cohen-Solal*

**Vœu présenté par Lyne COHEN-SOLAL au nom de l'Exécutif Municipal  
relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale  
dans la rue Sainte-Anne**

Considérant la diminution progressive de la diversité de l'offre commerciale dans la rue Sainte-Anne et alentours située dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements,

Considérant une pétition de riverains adressée au Maire de Paris et au Maire d'arrondissement, relative à la transformation visuelle du quartier et aux conditions d'exploitation de certains commerces,

Considérant une pétition de riverains adressée au Maire de Paris et au Maire d'arrondissement, relative à la transformation visuelle du quartier et aux conditions d'exploitation de certains commerces,

Considérant que l'article 104 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, modifiant l'article L123-1 du Code de l'Urbanisme, permet dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de préserver indistinctement les commerces de détail et de proximité en identifiant et délimitant "les quartiers, îlots, voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer cet objectif", mais que cet article n'autorise pas à éviter le développement d'un seul type de commerce,

Considérant l'attachement des élus des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements au maintien dans leurs quartiers d'une activité commerciale diversifiée,

Considérant que la SEMAEST est devenue l'outil privilégié de la Ville de Paris en matière de développement économique, au service de la diversité commerciale, de l'activité artisanale et du dynamisme économique de la capitale,

Considérant les objectifs de la SEMAEST relatifs à l'aménagement urbain de construction-réhabilitation et de redynamisation économique des quartiers,

**Sur proposition de Lyne Cohen-Solal au nom de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris émet le vœu que la Direction du Développement Economique et de l'Emploi, en lien avec la SEMAEST, mène une étude relative à l'évolution commerciale et aux situations juridiques des locaux de la rue Sainte-Anne et alentours, en vue de faire à la Ville des préconisations d'interventions possibles et nécessaires.**